

Le registre des objecteur-e-s de conscience

À l'instar des Quakers, Mennonites et divers groupes travaillant pour la paix qui avaient initié un registre d'objecteur-e-s de conscience dans le reste du Canada, suite à la Guerre du Golfe, en 1990, l'idée a été lancée au Centre de ressources sur la non-violence et à Nos impôts pour la paix, de faire suivre le mouvement ici au Québec. Le registre a donc été initié peu de temps après au Centre de ressources sur la non-violence.

À l'assemblée générale annuelle 1993 de «Nos impôts pour la paix», trois comités de travail ont été formés: le premier vise à travailler sur l'objection de conscience fiscale, en continuant de faire le même travail que faisait tout le mouvement auparavant; le deuxième vise à la poursuite de «l'appel au bon sens»; et le dernier a alors entrepris de tenir le «registre des objecteur-e-s de conscience», dont s'occupait jusqu'alors le comité «désarmement et paix» du CRNV. Comme «Nos impôts pour la paix» s'est toujours occupé d'objection de conscience, il a alors été trouvé intéressant de rassembler tout ce qui concerne l'objection de conscience dans un même mouvement.

L'utilité du registre des objecteur-e-s de conscience est de fournir, advenant une conscription soudaine, une base légale pour prouver qu'une personne s'est publiquement déclarée «objecteur-e de conscience». Pour s'inscrire et faire ouvrir son dossier, une personne doit signer devant témoin la déclaration d'objection de conscience proposée ci-bas (ou une autre semblable) et la faire parvenir à Jacques Boucher au Centre de ressources sur la non-violence (420 St-Paul est, 2e étage, Montréal, Qc, H2Y 1H4). Au moment de son inscription ou à tout moment ultérieur, il est possible d'ajouter à cette déclaration tous les documents désirés pour appuyer sa prise de position.

Ainsi donc, si vous désirez ouvrir votre dossier dans le registre des objecteur-e-s de conscience, il est suggéré de faire une photocopie de cette déclaration et de me la faire parvenir, datée et signée.

Jacques Boucher

Déclaration d'objection de conscience

Par la présente, je déclare solennellement qu'en conscience, je ne puis d'aucune façon participer à une activité militaire quelconque et à ses préparations. En ma qualité de citoyen-ne canadien-ne, avec tout l'attachement que j'ai pour mon pays et pour mes concitoyen-ne-s, je crois de mon devoir de vous faire savoir que le gouvernement du Canada ou tout autre organisation ou personne, canadienne ou non-canadienne, ne pourront compter sur moi pour appuyer tout effort de guerre présent ou futur. Dans l'éventualité d'une participation canadienne à un conflit armé, je refuserai de joindre les forces armées, même si le gouvernement du Canada m'y oblige.

Je suis profondément convaincu que tuer un être humain est une faute morale très grave qui ne souffre aucune exception. Ma conscience me dicte clairement ma ligne de conduite à ce sujet. Je ne peux pas tuer un autre être humain et il sera de mon devoir moral de refuser de le faire si on essayait de m'y obliger.

Je chéris au plus haut point la liberté dont jouissent les Canadien-ne-s. Je défendrai cette liberté avec le meilleur de moi-même si on cherche à nous l'enlever. Mais je ne place pas ma liberté au-dessus de celle des autres, ni ma vie au-dessus de celle des autres. Je ne défendrai donc jamais ma liberté et ma vie, ni celles de mes concitoyen-ne-s au détriment de celles des autres; au contraire, je défendrai aussi leur liberté et leurs vies.

C'est pourquoi je signe à _____, en ce _____ jour du mois de (d')
_____ de l'année _____.

Signature de l'objecteur de conscience

Signature du témoin